



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs de la mine : montant des pensions

Question écrite n° 131616

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le taux de la pension de réversion des ressortissants du régime minier. Comme il l'avait signalé dans sa question n° 54641 publiée le 07 juillet 2009, « avec un taux de réversion de 54 % de la pension de leur mari, nombre de veuves de mineurs continuent à vivre en dessous du minimum vieillesse, alors que, dans le même temps, le coût de la vie ne cesse de croître et que les médicaments sont de moins en moins remboursés ». Celles-ci continuent à juste titre à interpeller la population sur leurs conditions de vie. Il lui demande de bien vouloir accéder à leur demande de porter le taux de réversion de 54 % à 60 % (soit une augmentation de plus de 11 %), et ce d'autant plus que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 a prévu pour le régime général une telle majoration de la pension de réversion pour les conjoints survivants disposant de faibles ressources (moins de 800 euros par mois).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131616

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2669

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)